



2020-07 « Téléphones portables »

La distraction au volant cause chaque année quelque 5'700 accidents.

Trop nombreux sont ceux qui croient pouvoir faire autre chose que conduire en étant au volant. Mais c'est impossible. Vous n'avez aucun contrôle de votre véhicule lorsque vous écrivez un SMS, que vous téléphonez ou que vous utilisez votre GPS. Vous mettez votre vie en danger et celle des autres usagers de la route.

Résistez à la tentation de faire plusieurs choses en même temps lorsque vous conduisez !

- Laissez votre portable sonner et ignorez le SMS qui vient d'arriver...
- Mettez votre portable en mode silence ;
- Arrêtez-vous pour téléphoner, lire et écrire des SMS ou des e-mails ;
- Entrez votre destination dans le GPS avant de démarrer !

Téléphoner en conduisant avec un portable dans la main est amendable de CHF 100.-

Lire ou écrire un SMS au volant est considéré depuis 2009 comme une violation grave des règles de la circulation routière, punissable d'une peine de privation de liberté pouvant aller jusqu'à 3 ans ou d'une peine pécuniaire.

Rappel : pas de téléphone dans les escaliers

Près d'un tiers des accidents dus aux chutes et faux pas ont lieu dans les escaliers. Dans les escaliers, il faut toujours regarder les marches et éviter à tout prix l'utilisation du téléphone portable, elle y est absolument proscrite !

